

CE QUI VA CHANGER EN 2023

La convention qui nous lie avec la CAF, nous demande de modifier le fonctionnement des Mercredis et des Vacances pour nos accueils de loisirs.

Nous avons dû nous réorganiser afin de répondre aux demandes de la CAF car actuellement il y avait 7 propositions d'accueil.

Voici les 5 nouvelles plages horaires qui vous sont proposées pour l'inscription de vos enfants:



7h / 12h	7h / 13h	7h / 19h	12h / 19h	13h / 19h
1/2 journée matin sans repas	1/2 journée matin avec repas	Journée entière		
			1/2 journée après-midi avec repas	1/2 journée après-midi

Vous remarquerez :

- que les ½ journées avec arrivée ou départ à 14h, disparaissent de notre fonctionnement. Les départs et arrivées du midi se feront essentiellement à 12h ou à 13h.
- que le vocabulaire du PERICENTRE n'existe plus. Mais l'accueil du matin reste bien échelonné de 7h à 9h et le départ du soir de 17h à 19h. Ce temps là reste facturé à la demi-heure .

LES PLAGES HORAIRES DES MERCREDIS ET PETITES VACANCES

Ainsi vos demandes d'inscriptions sont simplifiées

En fonction de votre besoin, sélectionnez une de ces plages horaires et en fonction de votre souhait d'arrivée et/ou départ, modifiez l'heure.



Par exemple :

- sur une plage horaire du matin, vous devez renseigner l'heure d'arrivée (de 7h à 9h).



+

Inscription

* Heure arrivée

07:00

Inscrire Annuler

- sur une plage horaire après-midi, vous devez renseigner l'heure de départ (de 17h à 19h)

+

Inscription

* Heure arrivée

07:00

* Heure depart

19:00

Inscrire Annuler

- et sur la plage Journée, vous devez renseigner l'heure d'arrivée le matin et l'heure de départ le soir.

PETITS DÉJEUNERS



Du fait de ce changement concernant les plages horaires, vous ne retrouverez plus les activités péricentre matin – péricentre matin/petit déjeuner.

Le petit déjeuner sera donc accessible sur une activité à part,

Cela sera harmonisé également sur le module périscolaire.

Tout cela à partir du 3/01/23.

NOUVEAUX TARIFS 2023

Ce nouveau système de plage horaire, nous amène à modifier les tarifs.

Actuellement, 2 tarifs horaires différents entre le Péricentre et Accueil Mercredi/Petites vacances

A compter du 4/01/2023, le tarif horaire sera le même sur toute la plage.



AUTRES MODIFICATIONS REGLEMENT INTERIEUR



en cas d'absence, le justificatif employeur ne sera plus accepté.

Seul un justificatif concernant l'enfant sera accepté.

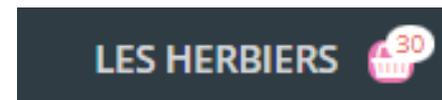
Les départs en cours de journée seront autorisés sous autorisation parentale écrite fournie auprès de la directrice.

Cependant pour des raisons de sécurité, les retours sur la structure ne seront plus tolérés.



RAPPEL - INSCRIPTIONS SUR PORTAIL FAMILLES

Quand vous faites vos demandes d'inscription, un nombre s'affiche dans votre petit panier (*comme sur un site marchand*).



Il vous faut valider votre panier pour que votre demande de réservation soit enregistrée.



Votre panier doit être à 0 !

Et vous assurer d'avoir reçu le mail de confirmation récapitulatif de vos inscriptions.

Vous pouvez retourner visualiser votre calendrier où les jours demandés seront passés en bleu.